

DÉLIBÉRATION N° DEL-52-2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2020 A 18H30

dans la salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé à Altkirch

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Président,

Date de la convocation : 6 mars 2020

Étaient présents : (48)

Mesdames et Messieurs, Joseph BERBETT, Emmanuel BISEL, Pierre BLIND, Doris BRUGGER, Jean-Pierre BUISSON, Jean-Claude COLIN, Danielle CORDIER, Philippe DEPIERRE, Stéphane DUBS, François EICHHOLTZER, Annick FELLER, Delphine FELLMANN, Jean-Marie FREUDENBERGER, Serge GAISSER, Germain GOEPFERT, Georges HEIM, Ginette HELL, Nicolas JANDER, Florence LAVAULT, André LEHMES, Michel LERCH, Didier LEMAIRE, Christian LERDUNG, Clément LIBIS, Véronique LIDIN, André LINDER, Françoise MARTIN, Jean-Marc METZ, Estelle MIRANDA, Jean-Michel MONTEILLET, Marie-Josée MULLER, Régis OCHSENBEIN, Isabelle PI-JOCQUEL, Armand REINHARD, Christian REY, Georges RISS, Jean-Claude SCHIELIN, Alain SCHMITT, Fabien SCHOENIG, Nathalie SINGHOFF-FURLAN, Gilbert SORROLDONI, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Paul STOFFEL, Christian SUTTER, Hervé WALTER, Michel WILLEMANN, Jean ZURBACH.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Messieurs Christophe BAUMLÉ, Guy BILGER.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (18)

Monsieur Bertrand AITA a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL,
Monsieur Antoine ANTONY a donné procuration à Monsieur Joseph BERBETT,
Madame Fabienne BAMOND a donné procuration à Monsieur Fabien SCHOENIG,
Madame Marie-Thérèse BARTH a donné procuration à Monsieur Michel WILLEMANN,
Madame Martine BILGER a donné procuration à Monsieur Jean-Claude SCHIELIN,
Monsieur François COHENDET a donné procuration à Monsieur Georges RISS,
Monsieur Michel DESSERICH a donné procuration à Monsieur Dominique SPRINGINSFELD,
Monsieur Thierry DOLL a donné procuration à Monsieur Michel LERCH,
Monsieur Gilles FREMIOT a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONTEILLET,
Monsieur Benoît GOEPFERT a donné procuration à Monsieur Christian SUTTER,
Madame Sabine HATTSTATT a donné procuration à François EICHHOLTZER,
Monsieur Jean-Michel HELL a donné procuration à Monsieur Nicolas JANDER,
Monsieur Bertrand IVAIN a donné procuration à Monsieur Germain GOEPFERT,
Monsieur Christian KLEIBER a donné procuration à Monsieur Armand REINHARD,
Monsieur Jean-Yves MOSSER a donné procuration à Monsieur Rémi SPILLMANN,
Monsieur André SCHERRER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc METZ,
Monsieur Serge SCHUELLER a donné procuration à Madame Françoise MARTIN,
Monsieur Fernand WIEDER a donné procuration à Monsieur Gilbert SORROLDONI.

Étaient excusés sans représentation : (17)

Mesdames et Messieurs Michel BILGER, Chrysanthe CAMILO, Bernard FANKHAUSER, Christian FUTTERER, Éric GUTZWILLER, François GUTZWILLER, Philippe HUBER, Roger KOCHER, Grégory KUGLER, Claude LITSCHKY, François LITZLER, Philippe RUF, Hubert SCHERTZINGER, Clément SCHNEBELEN, Patrick STEMMELIN, Jean WEISENHORN, Gaëlle ZIMMERMANN.

Étaient non excusés : (6)

Madame Madeleine GOETZ et Messieurs Dominique DIETLIN, Dominique DIRRIG, Bernard SCHLEGEL, Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Joseph-Maurice WISS.

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RAEDERSDORF

Nombre de conseillers

En exercice : 89 – Présents : 48 – Procurations : 18 – Absents : 23 – Exclus : 0

Le Président rappelle que, par délibération du 24 septembre 2015, la commune de Raedersdorf a prescrit la transformation de son plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme (PLU). Par délibération du 13 décembre 2017, à la suite du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes Sundgau au 1^{er} janvier 2017, la commune a donné son accord à celle-ci de mener cette procédure à son terme. Par délibération du 28 juin 2018, la CCS a, elle-même, confirmé son intention de poursuivre cette procédure d'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par ce PLU sont les suivants :

- maintenir le niveau de population en permettant l'installation des jeunes de la commune mais également en favorisant l'accueil de nouveaux habitants ;
- favoriser la densification de l'espace urbain et la résorption des dents creuses tout en conservant l'aspect pittoresque du cœur du village ;
- mener une réflexion sur le maintien de la réserve foncière d'urbanisation future inscrite en NA dans le POS ;
- permettre aux personnes âgées de continuer à résider dans la commune en poursuivant l'étude de l'implantation d'une structure adaptée ;
- préserver les bâtiments remarquables ;
- favoriser l'accès de la commune au haut débit ;
- pérenniser une activité agricole diversifiée ;
- conforter, développer et élargir l'offre touristique ;
- offrir aux activités artisanales présentes les possibilités d'un futur développement ;
- préserver la diversité des paysages ;
- s'inscrire dans la dynamique d'expansion du sud Alsace conditionnée par la proximité de l'agglomération bâloise ;
- mettre le PLU de la commune en adéquation avec le schéma de cohérence territoriale du Sundgau.

Le projet de PLU a notamment pour objectif de porter le nombre d'habitants de Raedersdorf à environ 560 habitants à l'horizon 2036 soit une hypothèse de croissance inférieure à 0,5 % de variation annuelle moyenne. Pour atteindre cet objectif et pour limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, 3,19 hectares d'extension au total sont prévus pour l'habitat dont 1,7 hectares hors du T0 du SCOT.

Il s'agit d'une réduction de près de 25 % de la consommation foncière annuelle en extension du T0 du SCOT à destination de l'habitat par rapport à la consommation foncière constatée entre période 2000 et 2015.

Le travail d'élaboration du PLU a eu lieu de septembre 2015 à février 2020 (du lancement de la procédure jusqu'à l'arrêt du PLU) et s'est notamment traduit par l'organisation de réunions de travail en présence des représentants de la commune de Raedersdorf, dont Monsieur le Maire, des représentants de la communauté de communes et des représentants du bureau d'études. Les thèmes des réunions ont notamment été les suivants : présentation de la procédure, présentation du diagnostic, travail sur le PADD, le règlement, le zonage, les OAP, etc.

Le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'est tenu lors du Conseil municipal du 14 juin 2018 et du Conseil communautaire du 28 juin 2018.

Les personnes publiques associées ont été réunies les 11 janvier et 10 juillet 2018 pour donner leur avis sur le projet en cours d'élaboration. Ces réunions ont été complétées par une consultation écrite en date du 24 janvier 2019.

En application de la délibération de prescription, les modalités de concertation effectuées ont été les suivantes :

- les documents d'élaboration du projet de PLU ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur avancement en mairie ainsi que sur le site Internet de la mairie et de la communauté de communes ;

- un registre de concertation a été mis à disposition du public en mairie ;
- deux réunions publiques se sont tenues, le 8 novembre 2016 et le 21 octobre 2019 ;
- des publications d'articles relatifs au PLU ont été réalisées dans le bulletin communal.

Au vu du bilan de la concertation, présenté en annexe, la procédure peut être poursuivie et le projet de PLU, totalement formalisé, est maintenant prêt à être arrêté.

Lors de sa réunion du 5 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1, L.153-9, L.153-14, R.153-1 et R.153-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Raedersdorf du 24 septembre 2015 prescrivant la transformation de son POS en PLU et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

VU la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2017, accordant à la Communauté de Communes d'achever la procédure d'élaboration du PLU de Raedersdorf ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2018, confirmant que la Communauté de Communes poursuit cette procédure d'urbanisme ;

VU le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tenu en Conseil municipal le 14 juin 2018 et en Conseil communautaire le 28 juin 2018 ;

VU le bilan de la concertation tel que présenté en annexe ;

VU l'avis favorable du Bureau du 5 mars 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte du bilan de la concertation, dressé par son Président, et qu'au vu de ce bilan, le dossier de PLU présenté, peut être arrêté.

ARRETE le projet de PLU de Raedersdorf tel que présenté en annexe.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et dans la commune concernée pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat.

DIT que le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées en application des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme et aux autres organismes visés par la réglementation.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 17 mars 2020
Le Président
Michel WILLEMANN

Date de réception en Préfecture :

